



Ménéstreau-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre
Ouverture : de 9h à 12h
du lundi au samedi
Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr
accueil-cmev45@orange.fr



Ménéstreau-en-Villette-Mairie

PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre
Horaires 2023



Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires

DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



CONCERT DE NOËL

Samedi 2
Décembre
21h



Eglise
Notre-Dame



Ménéstreau

Novembre 2023

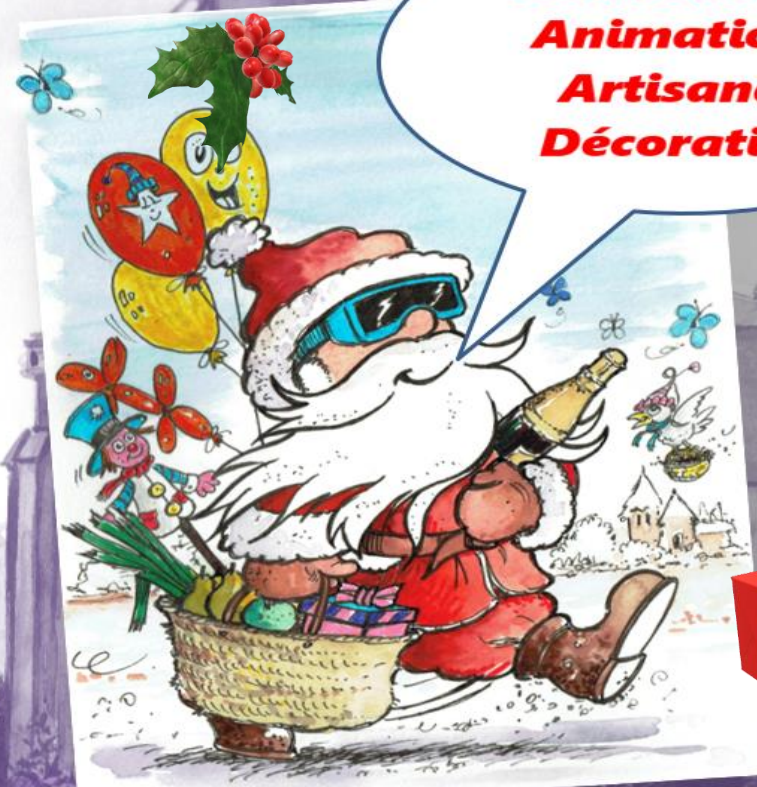
Infos

Feuillet
municipal
n° 191

Ménéstreau-en-Villette 2 et 3 décembre 2023

26^{ème} marché de Noël

**Gastronomie
Animations
Artisanat
Décoration**



Samedi 2 décembre : 16h – 21h

Dimanche 3 décembre : 10h – 18h



Dimanche 10 Décembre à 15h
Concert en l'Eglise Notre Dame
Ensemble SCHERZO (flutes à bec) et JAZZ



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du mardi 11 juillet 2023 à 19 h 00

Route Départementale de La Ferté (RD 108) – Aménagement de sécurité

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée des orientations d'aménagement de sécurité le long de l'entrée du village route départementale de La Ferté Saint-Aubin (RD 108). Cet aménagement aura pour but essentiel de matérialiser et sécuriser un cheminement piétonnier, de casser la vitesse des usagers de la route et de gérer le ruissellement des eaux pluviales à certains endroits, tout ceci accompagné d'un volet paysager.

Le conseil municipal décide de lancer toutes les études nécessaires, en collaboration avec les services du Département, et permettre ainsi de présenter rapidement des esquisses aux habitants du notre village.

Eau - Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Après présentation, le conseil municipal adopte les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des années 2021 et 2022.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr

Pour information, en 2021 le volume prélevé d'eau a été de 78 393 m³ soit une consommation moyenne d'environ de 109 m³ par abonné et pour 2022, 77 065 m³ ont été prélevés représentant une consommation moyenne d'environ de 107 m³ par abonné.

Éducation musicale - Année scolaire 2023 / 2024

Le conseil municipal décide de maintenir la prestation « éducation musicale à l'école » dispensée aux élèves des quatre classes de l'école élémentaire durant le temps scolaire pour la saison 2023 / 2024.

Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances scolaires – Année scolaire 2023 / 2024

Le conseil municipal décide de pérenniser la convention signée avec la commune de Marcilly-en-Villette afin de permettre l'accueil des enfants de Ménéstreau-en-Villette au sein de son accueil de loisirs dit « La Grande Récré » durant l'année scolaire 2023 / 2024. La commune de Ménéstreau-en-Villette apporte une participation financière de 12,00 € par jour et par enfant fréquentant cette structure tant pour les mercredis que pour les petites vacances scolaires.

Terrain multisports

Le conseil municipal a pris la décision d'installer un terrain multisports dit « City park » dans l'enceinte du complexe sportif, route de Vouzon. Dans cette optique, des subventions seront sollicitées auprès de l'État et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

QUESTIONS DIVERSES

• **Services périscolaires**

Monsieur le Maire remercie les bénévoles, les élus, le personnel communal et leurs remplaçants qui ont contribué à la continuité et au bon fonctionnement des services périscolaires notamment lors du dernier trimestre de l'année scolaire qui vient de s'achever.

• **Accueil de loisirs**

Madame DE RUYVER précise que, cet été, 37 enfants fréquentent à l'accueil de loisirs.



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire du conseil municipal
du jeudi 19 octobre 2023

Révision des tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des divers services communaux et participations.

• **Eau et assainissement**

A compter du 1^{er} novembre 2023

Le budget de l'eau doit s'autofinancer. Des travaux importants de sécurisation de la distribution de l'eau potable sont en cours de réalisation : le nouveau forage et canalisation d'amenée au réservoir. Notre réseau ancien nécessite chaque année des réparations importantes et difficiles.

Prix du mètre cube d'eau potable	
De 0 à 200 m ³	1,40 €
De 201 à 300 m ³	1,64 €
De 301 à 400 m ³	1,81 €
Au-dessus de 401 m ³	2,03 €
Locations des compteurs	
Ø inférieur ou égal à 20 m/m	64,39 €
Ø 30 m/m	92,00 €
Ø 40 m/m	121,66 €
Ø 60 m/m et plus	733,04 €
Redevance d'assainissement	
Par mètre cube d'eau consommée	1,29 €
Prime fixe annuelle d'assainissement par abonné desservi par le réseau d'assainissement	100,73 €

A compter du 1^{er} janvier 2024

- Participation aux frais de raccordement au réseau de tout à l'égout : **1 860,00 €**

• **Gîte communal**

En semaines :

Vacances ÉTÉ du 01/07 au 31/08/24 : **765 €**

Moyenne saison (*hors vacances scolaires*) du 01/05 au 30/06/24 et 01/09 au 29/09/24 : **530 €**

Petites vacances scolaires (Février, Pâques et Toussaint) : **640 €**

Fêtes de fin d'année du 21/12/24 au 05/01/25 : **725 €**

Basse saison (*hors vacances scolaires*) du 06/01/24 au 31/03/24 et du 30/09/24 au 20/12/24 : **510 €**

Courts séjours :

Week-end 2 nuits ÉTÉ du 01/04 au 29/09/24 : **400 €**

Week-end 2 nuits HIVER du 06/01 au 31/04/24 et du 19/10/24 au 01/01/25 : **405 €**

Week-end 3 nuits et ponts de 3 jours : **420 €**

Week-end 4 nuits et ponts de 4 jours : **445 €**

Mid-Week (lundi soir au vendredi matin) : **490 €**

• **Maison des Associations**

Périodes – Été : du 15 avril au 30 septembre et **Hiver :** du 1^{er} octobre au 14 avril

Durée	Habitant de la commune		Personne extérieure à la commune	
	360 €	460 €	490 €	615 €
Week-end de 9 h à 20 h le lendemain	360 €	460 €	490 €	615 €
Journée de 9 h à 8 h le lendemain	255 €	310 €	360 €	460 €
Caution	720 €			

- **Emplacements (tarif de location lors de manifestations diverses)**

Emplacement seul (3 m) : **32 €** - Emplacement avec stand (3 m x 3 m) : **42 €**

- **Restaurant scolaire**

Repas enfant inscrit sur le planning mensuel : **4,50 €**

Repas adulte ou repas enfant non inscrit sur le planning mensuel : **8 €**

- **Garderie et étude surveillée**

Matin de 7 h 15 à 8 h 30 : **2,18 €**

Soir maternelle de 16 h 00 à 18 h 30 (*goûter compris*) : **4,40 €**

Soir élémentaire de 17 h 30 à 18 h 30 (*sans goûter*) : **1,74 €**

Service d'aide au devoir d'une durée de 1 h 30 de 16 h 00 à 17 h 30 : **3,17 €**

- **Stages multi-activités (*petites vacances scolaires*)**

Demi-journée (*sans goûter fourni par la commune*) : **25 €**

Journée complète (*sans repas ni goûter fournis par la commune*) : **50 €**

- **Concessions funéraires**

Descriptif	Tarif	Descriptif	Tarif	Descriptif	Tarif
Concession 15 ans	125 €	Colombarium 15 ans	530 €	Cave urne 15 ans	530 €
Concession 30 ans	175 €	Colombarium 30 ans	845 €	Cave urne 30 ans	845 €

Les « Mardis de la forme »

La participation aux séances est fixée à 27,50 €.

24 de nos aînés suivent ces séances avec enthousiasme.

Enfouissement des réseaux chemins de St Thibault, de la Pucelle et rue Creuse.

Le programme commence. Ces travaux comprennent également une rénovation du réseau d'eau potable et éventuellement du réseau d'assainissement. Un passage de caméra sera réalisé en novembre pour apprécier l'état des évacuations.

SMICTOM

Une **réunion publique** est organisée le **lundi 27 novembre à 18h30**, à la Maison des Associations. Les sujets seront le traitement des bio-déchets et les nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères.

Par ailleurs, deux problématiques sont soulevées par le conseil :

- ↳ des bennes collectives n'ont pas une capacité suffisante, d'autant plus qu'elles sont remplies n'importe comment par certains ;
- ↳ Le stockage des poubelles sur la voie publique. Il est rappelé que ces conteneurs n'ont pas à encombrer cet espace.

Sapeurs Pompiers

Mme Sabrina PELLERIN, Adjudant Chef, est le nouveau chef de centre sur Ménestreau-en-Villette.

L'assemblée se félicite de cette nomination et souhaite à celle-ci la meilleure réussite possible.

Classe de neige

Deux classes vont partir en janvier 2024. Le conseil réaffirme sa volonté, comme par le passé, de participer au financement de ces voyages indispensables pour l'épanouissement des enfants.

Par ailleurs, il remercie les enseignantes qui rendent possible ces voyages.

Un été à Ménéstreau ...

Place aux Artistes - 16 juillet



12 artistes ont investi la place de 11 novembre.

En cette journée ensoleillée, sculpteurs, peintres, photographe, céramiste et fondeur ont animé le cœur du village, désireux de partager leur savoir-faire dans une ambiance conviviale.

Merci à l'équipe de la bibliothèque pour son « Vide Bibliothèque » qui enrichit cette journée culturelle d'un zeste de littérature.

Musique classique – 30 juillet

L'ensemble « Calando » a émerveillé le public par la qualité de son interprétation. Mozart et Grieg étaient au programme pour le bonheur de la centaine de mélomanes.



Artistes dans l'herbe - 7 août

Le 7 août dernier, l'Union pour la Culture en Sologne (UCPS) a choisi Ménéstreau-en-Villette pour sa randonnée annuelle « Artistes dans l'herbe » qui propose au cours d'une balade, le long des chemins et des étangs de découvrir à son rythme des œuvres d'artistes : peinture huile et aquarelle, tournage sur bois, chansons, contes, tissages et bien d'autres...

La journée s'est bien déroulée : environ 250 randonneurs ont découvert le parcours en démarrant de la Place du 11 novembre, puis Chemin de la Fontaine Saint Thibault en passant par le Mont, L'Ousson, La Masure et ses étangs pour revenir à la Mairie. Une promenade originale en Sologne.



Retour en images sur la journée Halloween du 31 octobre

Les enfants ont pu fabriquer des photophores et décorer des petites pochettes en prévision de la chasse aux bonbons dans la commune...

Les enfants ont ensuite pris un goûter offert par la municipalité.

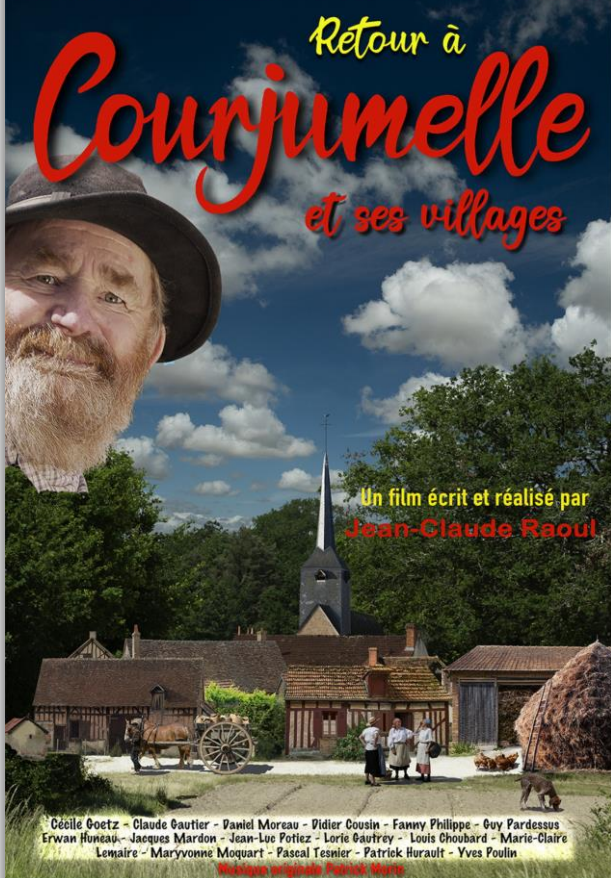
L'élection des plus beaux déguisements a ensuite eu lieu par catégories d'âges.

Grand merci et félicitations aux organisateurs !



Retour à COURJUMELLE et ses villages

L'Union pour la Culture Populaire en Sologne vous présente



Séances le vendredi 1er décembre
à 14 heures et 20h30 à la maison des
Associations.

Entrée payante à 9 € (gratuite pour les
écoliers de la commune de Ménestreau en
Villette).

15 ans se sont écoulés, Courjumelle nous conduit en 1935. Ses villages sont paisibles mais de nouvelles craintes se font sentir dans l'esprit des habitants. L'agriculture connaît des soubresauts terribles, son industrialisation progresse. La grogne monte même dans la campagne face à un avenir incertain. Nous suivons la vie de ses habitants. Un petit garçon quitte la ferme de ses parents à 10 ans. 198 ans après, son nom est encore sur toutes les lèvres : Auguste Poulain. Il neige, les étangs sont gelés, la nature est sublime et les villages de Courjumelle sont toujours aussi animés.

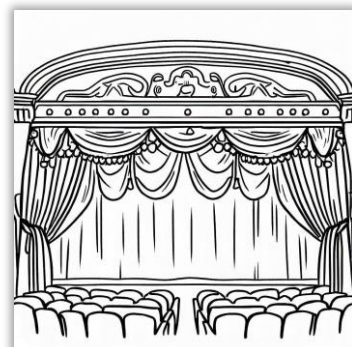
L'association « **l'Atelier des Copains** » créée en 2008, a pour objectif de développer la vie sociale de notre village, de la dynamiser et de créer un accès à la culture en proposant aux habitants, jeunes et adultes, un atelier théâtre.

Nous proposons, cette année, aux primaires et collégiens des cours de théâtre en y incorporant des ateliers écritures, de la lecture à voix haute et de la danse. Notre but est de développer chez l'enfant un esprit créatif, artistique et ludique. Les cours ont lieu un samedi sur deux de 10h à 12h à la mezzanine du gymnase de Ménestreau-en-Villette. Un spectacle sera proposé le 30 juin 2024 à la Maison des Associations.

Des cours de théâtre pour adultes et lycéens sont également proposés tous les mardis de 20h à 22h à la Maison des Associations à Ménestreau-en-Villette. Nous travaillons cette année une pièce de Labiche « La poudre aux yeux ». **Deux représentations théâtrales seront données le 22 et le 23 mars 2024 à la Maison des Associations.**

Si le théâtre vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact !

Mme Duflos – 06 84 43 77 41 ou iduflos@wanadoo.fr
Présidente de l'association « L'Atelier des Copains »



Envie d'offrir à votre chien des promenades en groupe ?

Les intéressés se réunissent en fin de semaine - pour le moment le vendredi, heure à définir – pour des balades autour de Ménestreau et les alentours. Les sorties sont annoncées sur la page Facebook

[Pet's Friends Promenade Loiret 45](#)



Il vous suffit de demander l'adhésion directement sur la page ci-dessus.



Réfection de la cour d'école maternelle

Durant l'été, le jeu situé dans la cour de l'école maternelle a été remplacé. Son âge avancé ne permettait plus d'en assurer l'entretien nécessaire.

Par la même occasion, le revêtement de la cour a été refait.

Finis les chutes dues aux trous & bosses !!

ASMV Tennis de Table

Ce 12 novembre, s'est déroulé à Marcilly en Villette le championnat départemental UFOLEP A, où nos pongistes ont bien représenté la section Tennis de Table de Ménestreau en Villette.

1ère Place : Etienne GUICHARD, Ismail HOT et Damien PERCHERON

Et en double : René PUGET

2ème place : Véronique MARCHET

3ème place : Loïc AZAMBOURG et René PUGET

Et en double consolante : Véronique MARCHET

Avec la participation de Jérôme AZAMBOURG, Maurice LANDON, Jean-Luc et Lucas NOEL, Ruben PEGUEROLES, Daniel VATZ



RENDEZ-VOUS AUX REGIONAUX !!!

Venez découvrir la **ROULOTTE GOURMANDE !**

Vente de hamburgers et frites.
Tous les mardis de 17 heures à 21 heures
sur la Place du 8 mai.

Vous pouvez passer vos commandes
par SMS ou téléphone : 06 62 16 06 24



LES MARDIS DE LA FORME

Depuis début 2022, l'activité Les Mardis de la Forme a été proposée à quelques aînés qui souhaitent reprendre une activité sportive adaptée. Un groupe de 12 personnes s'est constitué et se retrouvait tous les mardis matin pendant 1 heure.

En 2023, nous avons 2 groupes de 12 personnes chacun avec une séance à 9h30 et la deuxième à 10h30. Ces cours se passent dans la bonne humeur et nous allons poursuivre pour 2024.

Si vous êtes intéressés, contactez la mairie !



2023 : une Sainte Barbe pas comme les autres pour nos Sapeurs-Pompiers !!

Les Sapeurs-Pompiers de Ménestreau-en-Villette seront heureux de vous compter parmi eux à la cérémonie de Prise de Commandant de leur nouvelle Cheffe de Centre, l'Adjudante-Cheffe **Sabrina PELLERIN** qui aura lieu le :

Samedi 25 novembre 2023
à 18 heures, à la Mairie.

C'est après plus de quinze années en qualité d'adjointe au chef de Centre, où elle a secondé le Lieutenant **Pascal BAUDOIN**, et bientôt vingt-huit ans d'engagement au service des citoyens de la commune et du département, qu'au départ en retraite de ce dernier, **Sabrina PELLERIN** reprend tout naturellement le flambeau du Centre d'Incendie et de Secours de notre village.



Notre cimetière

Deux procédures de reprises ont été lancées.
Une est terminée et l'autre est engagée : les études et les démarches légales ont débutées.
Un certain nombre de concessions vont être relevées.
D'autres sont arrivées à expiration. Elles sont signalées par un affichage.
Les familles sont donc invitées à se manifester pour préciser leurs intentions à savoir un renouvellement ou un abandon.



Certains d'entre vous entretiennent régulièrement les emplacements de leurs défunts. Cependant des monuments sont très détériorés, ce qui impacte l'aspect de notre cimetière. Actuellement, des courriers sont adressés aux personnes concernées pour que des réparations soient entreprises.

Nous vous rappelons que les allées doivent être libres de toutes plantations, les espaces entre les sépultures sont à la charge des concessionnaires.

**Comme vous avez pu le constater, nos employés municipaux ont effectué un entretien considérable, tout particulièrement en retirant les grandes herbes sur les tombes abandonnées.
Nous pouvons les féliciter.**

Personnel communal

Bienvenue à nos nouveaux employés



Depuis le 1^{er} juin 2023,
Samantha MAGALHAES FELIX occupe le poste de l'accueil en remplacement de Claudie LIEVIAN partie vers d'autres horizons professionnels.

Rodrigue PLÉ et Atife BRÉS
ont intégré les services techniques :

Rodrigue depuis le 9 mai 2023 et
Atife depuis le 25 septembre.
Nous leur souhaitons à tous la
meilleure réussite possible.

NOUVEAU ! La prise de rendez-vous pour un passeport ou une CNI est désormais possible à ARDON sur le site de la mairie : <http://www.ardon45.fr>

Premières disponibilités dès le 20 novembre.

MAIRIE ARDON
121, route de Marcilly - 45160 ARDON
Tél : 02.38.45.84.16

MENESTREAU EN VILLETTE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?




ZONE DE DISTRIBUTION : MENESTREAU EN VILLETTE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 252 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : MENESTREAU EN VILLETTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 1423 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE MENESTREAU EN VILLETTE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE MENESTREAU EN VILLETTE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Très bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils		FLUOR	
<p>ABSENCE</p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 172 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>	
<p>SAVEUR-COULEUR</p>  <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>			
<p>CHLORE</p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,67 mg/L Valeur maxi : 0,67 mg/L</p>	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 11,3 °f Valeur maxi : 11,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 10/08/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

Réunion publique

MÉNESTREAU EN VILLETTE

Lundi 27 novembre 18h30
maison des associations route de Vouzon



Tri à la source
des biodéchets



Rappel des
consignes de tri



Modification de la fréquence de
collecte des ordures ménagères

Le **SMICTOM de SOLOGNE** organise une réunion publique relative à la distribution de composteurs, la modification des tournées de collecte des ordures Ménagères

Le 27 novembre à 18H30, maison des associations, route de Vouzon.

A partir de 1^{er} Janvier 2024, la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours.

SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

Depuis Octobre 2022, Lucille GUENARD a pris sa place au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Elle est à votre disposition pour tout renseignement et questions concernant votre installation d'assainissement individuelle.

Pour rappel, le SPANC intervient sur 4 domaines :

- Demandes de réhabilitation d'une filière existante ou des filières neuves dans le cadre d'un permis de construire ;
- Demandes de vidanges. Le SPANC a fait appel à une société avec laquelle il a défini un service adapté, à tarif négocié. Un marché a été relancé et c'est la société EAL qui réalisera les prestations. Le coût de la prestation pour une vidange de 3m³ passe de 150 € à 185 €.
- Réaliser le contrôle de bon fonctionnement des installations tous les 8 ans ;
- Réaliser un contrôle des installations dans le cadre d'une transaction immobilière si un contrôle existant date de plus de 3 ans.

Coordonnées : 06.49.45.02.76 ou lguenard@ccportesdesologne.fr



ETAT CIVIL

MARIAGES

BLANCHARD Séverine
FILLON Didier

01/07/2023

BOUVIER Sergine
HUGUES Gérard

23/09/2023

ROUCHER Gwendoline
MELLET Sylvain

15/07/2023

NAISSANCE

ROCHE Amandine
YON Bryan

15/07/2023

MERLO Auguste, Éric, Marc

02/07/2023

BERTACCHINI Manon
SAWEZUK Thomas

29/07/2023

MARCHAND Bertille, Béatrice

10/11/2023

Consultation publique

Zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Pour atteindre les 32% d'énergies renouvelables d'ici 2030, la France doit accélérer sa production.

C'est pourquoi la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 a créé les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR).

Cette loi confie aux communes la responsabilité de définir ces ZAENR après **concertation des habitants**.



Donnez votre avis !

Afin de définir nos zones d'accélération, la commune de Ménéstreau-en-Villette lance auprès de ses habitants une **consultation publique** :

du lundi 20 novembre au lundi 4 décembre 2023

Les documents sont disponibles à l'accueil de la mairie ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h.

Transmettez vos observations :

- sur le registre mis à votre disposition à l'accueil
- sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Mairie